

# Document d'informations clés

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

ISIN : FR0013443157

Action : RC

Compartiment de la SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS. Le compartiment est géré par HSBC Global Asset Management (France), agréé en France sous le n° GP 99026 et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr)

Appelez le 01 58 13 07 07 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de production du document d'informations clés : 21 mai 2025.

## En quoi consiste ce produit ?

### Type

Cette SICAV est Organisme de Placement Collectif à Valeurs Mobilières (OPCVM) relevant de la Directive européenne 2009/65/CE

### Durée :

Le compartiment est créé pour 99 ans à compter de son agrément.

### Objectifs

#### Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le compartiment a pour objectif de gestion de maximiser une performance correspondant à un investissement modérément exposé au risque des marchés actions, sur un horizon de placement recommandé d'au moins 3 ans. Cet investissement est effectué en sélectionnant des valeurs qui satisfont à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G.) et de qualité financière. L'allocation stratégique de long terme est composée de 30% d'actions et 70% d'obligations internationales avec un biais euro.
- Le compartiment HRIF - SRI Moderate est géré activement sans référence à un indicateur de référence.
- Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit « Règlement SFDR »). HRIF - SRI Moderate est un compartiment profilé au sein d'une gamme ISR multi-asset composée de plusieurs profils. Avec une allocation stratégique composée en moyenne de 30% d'actions, il constitue un investissement modérément exposé au risque des marchés actions. Les sources de performance du compartiment résident dans : l'allocation tactique des classes d'actifs ; la sélection de valeurs répondant à des critères E.S.G. et financiers ; la gestion active du risque de taux et de crédit ; la gestion active du risque de change. Le taux d'analyse extra-financière s'élève à 90% minimum de l'actif éligible du compartiment. Un taux d'analyse extra-financière de 90% minimum s'applique aux OPC sous-jacents dans lesquels le compartiment pourra être investi. Le portefeuille est déterminé en application d'un processus de sélection des titres reposant sur des critères extra-financiers et financiers.

- critères extra-financiers: la première étape du processus est la détermination de l'univers ISR.

L'univers ISR est obtenu suite à la réduction de l'univers d'investissement de départ, en appliquant tout d'abord des exclusions au regard de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G) définies par le référentiel du label ISR, les politiques relatives à l'investissement responsable de HSBC Asset Management appliquées par HSBC Global Asset Management (France) et les exclusions applicables aux indices de référence « accord de Paris » conformément aux orientations de l'ESMA sur la dénomination des fonds.

L'univers d'investissement de départ est composé des émetteurs :

- D'un sous-univers d'investissement composé d'actions de pays de la zone euro, représenté par le MSCI Emu, indicateur de référence donné à titre d'information.
- D'un sous-univers d'investissement composé d'actions internationales, représenté par le MSCI World, indicateur de référence donné à titre d'information.
- D'un sous univers d'investissement composé d'obligations libellées en euro, représenté par l'indice Bloomberg Euro Aggregate 500MM, indicateur de référence donné à titre d'information.

Le poids des émissions non gouvernementales dans l'indice précité fait l'objet de correction pour refléter les pondérations sectorielles cibles du compartiment en cas de fortes déviations. L'indice précité, réduit aux émissions non-gouvernementales et ajusté en termes de pondération est un élément de comparaison pour suivre la performance extra-financière du compartiment.

Les exclusions sont détaillées dans l'annexe SFDR du prospectus du compartiment.

Ensuite, à partir de l'univers ISR, le portefeuille constitué de poches « actions » et d'une poche « obligations » est déterminé,

1. Pour les émissions non gouvernementales :

- En prenant en considération deux indicateurs spécifiques de durabilité : un indicateur environnemental (l'indicateur Intensité de gaz à effet de serre) et un indicateur social (l'indicateur absence de politique des droits de l'homme). Sur ces deux indicateurs de durabilité, pour chacune de ses poches, le compartiment prend l'engagement d'obtenir une meilleure performance ESG que celle de chacun des indicateurs de référence précités.
- En intégrant également l'analyse des critères ESG des émetteurs. Selon une approche en amélioration de note, le compartiment sélectionne, pour chacune de ses poches, les valeurs permettant à la partie du portefeuille hors expositions gouvernementales d'avoir une note ESG supérieure à la note ESG de chacun des indicateurs de référence précités, après élimination d'au moins 30% des plus mauvaises valeurs en termes de notation ESG et sur la base des exclusions appliquées par le compartiment.

2. pour les émissions et expositions gouvernementales : à sélectionner, selon une approche de type Sélection E.S.G, au sein des pays émetteurs en euro, les pays ayant un rating E.S.G. minimum selon le fournisseur de données ISS ESG.

Par ailleurs, au moins 80% des investissements doivent satisfaire des notations E, S et G et ESG minimums. Les critères extra-financiers sont détaillés dans l'annexe SFDR du prospectus du compartiment.

Les critères E.S.G. pris en compte dans les décisions d'investissement sont à titre d'exemple : le changement climatique et la transition énergétique (E), les pratiques sociales du travail (S), la gouvernance et la corruption (G). Enfin, sont intégrés dans le processus de sélection des titres, en application de la réglementation européenne, des engagements extra-financiers tels que l'alignement sur les caractéristiques E/S, les investissements durables et la prise en considération des principales incidences négatives.

La liste exhaustive des fournisseurs externes de données ESG est disponible dans la rubrique Information ESG du compartiment sur notre site internet [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

- critères financiers : la seconde étape du processus consiste à sélectionner des titres au sein de l'univers d'investissement ISR sur des critères purement financiers tels que de valorisation, profitabilité, prix, qualité de crédit et liquidité.

Ce compartiment a adhéré au Code de Transparence AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public, accessible sur le site internet de la Société de Gestion.

#### Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- Le compartiment est investi à hauteur de 25% minimum à 35% maximum de l'actif en actions et autres titres assimilés négociés sur des marchés réglementés français et étrangers qui satisfont à des critères E.S.G et de qualité financière. Le compartiment peut investir en actions de petite, moyenne et grande capitalisations.
- Le compartiment est investi de 65% minimum à 75% maximum de l'actif en obligations à taux fixe, titres de créances négociables, obligations à taux variables et indexées sur l'inflation, véhicules de titrisation et obligations foncières notés à l'achat « Investment Grade » (notés BBB-/Baa3 minimum par les agences Standard and Poor's ou équivalent, ou jugés équivalents par la Société de Gestion).
- Le compartiment peut investir jusqu'à 10% en actions ou parts d'autres OPC ou Fonds d'investissement. Les stratégies ISR des OPC ou Fonds d'Investissement pouvant être sélectionnés par le gérant (hors OPC / Fonds d'Investissement gérés par la Société de Gestion) peuvent avoir recours à des indicateurs E.S.G et/ou des approches ISR différentes et indépendantes du compartiment.
- L'exposition au risque de change est autorisée et peut aller jusqu'à 10% maximum de l'actif.
- Les sommes distribuables de l'action RC sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : 3 ans.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus de la SICAV.
- Le compartiment dispose d'un mécanisme de plafonnement des rachats dont les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus et le statut de la SICAV.

#### Investisseurs de détail visés

Ce compartiment est à destination de tous types d'investisseurs de détail voulant se constituer une épargne.

La durée minimale de placement recommandée est de 3 ans.

Le capital n'est pas garanti pour les investisseurs et ces derniers doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le compartiment.

Le compartiment n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

#### Informations supplémentaires :

Dépôtairaire : CACEIS BANK.

Les documents d'information de la SICAV, et de ses différentes catégories d'actions (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).

Ce document décrit les caractéristiques du compartiment de la SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS, le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble des compartiments de la SICAV.

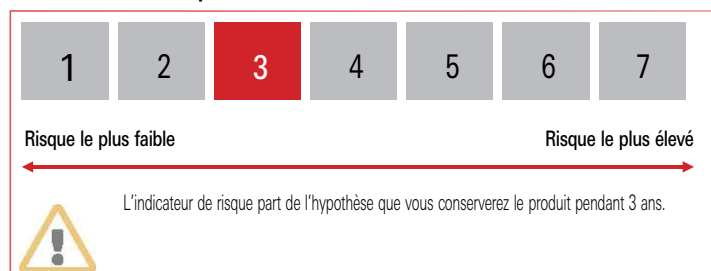
Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.

La possibilité d'échange d'actions entre les compartiments n'est pas revue par la SICAV.

La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte les risques importants suivants : crédit, dérivé. Se référer au prospectus pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Investissement de 10 000 EUR			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 7 430	EUR 7 460
	Rendement annuel moyen	-25,73 %	-9,31 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 7 860	EUR 8 530
	Rendement annuel moyen	-21,38 %	-5,16 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 750	EUR 10 010
	Rendement annuel moyen	-2,48 %	0,02 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 890	EUR 11 580
	Rendement annuel moyen	8,89 %	5,01 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou à votre distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2019 et septembre 2022. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre octobre 2017 et octobre 2020. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2018 et décembre 2021. Un indice de référence approprié a été utilisé lorsque le compartiment ne disposait pas d'un historique suffisant.

## Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le compartiment est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion. Les actifs du compartiment gérés par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du compartiment, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire. Par conséquent, ni la défaillance de la société de gestion ni celle du dépositaire ne vous fera perdre votre investissement. En cas de défaillance de la société de gestion, la banque dépositaire a la possibilité de liquider le compartiment en redistribuant le produit de la vente ou de confier la gestion de ce dernier à une autre société de gestion. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du compartiment est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du compartiment. Le compartiment n'est couvert par aucun système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	657 EUR	823 EUR
Incidence des coûts annuels *	6,6 %	2,7 % chaque année

\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,69% avant déduction des coûts et de 0,02% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (6,00% du montant investi). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

**Composition des coûts**

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	6,00% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 600 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
<b>Coûts récurrents prélevés chaque année</b>		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,53% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation du montant attendu sur un an à compter du 01 janvier 2025.	53 EUR
Coûts de transaction	0,04 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	4 EUR
<b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

**Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?****Période minimale de détention recommandée : 3 ans**

Un investissement dans ce compartiment doit être considéré comme un investissement à moyen terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos actions sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le compartiment avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues.

**Comment puis-je formuler une réclamation ?**

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le compartiment ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Global Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. du Général de Gaulle - 92400 Courbevoie ou par email à [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr). Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Global Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Global Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. du Général de Gaulle - 92400 Courbevoie.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur : <http://www.amf-france.org/>. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr)

**Autres informations pertinentes**

Les calculs des scénarios de performance passés du compartiment et les informations relatives aux performance passées sur les 5 dernières années sont disponibles sur internet [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr) - rubrique Nos Fonds .

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur ce compartiment (Cf. prospectus - mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Fiscalité : L'action RC est une action de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des actions du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de la SICAV.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Le compartiment n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur son site internet [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr) ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.